

**INVENTAIRES ECOLOGIQUES - FAUNE/FLORE/HABITATS - COMPLEMENTAIRES A LA  
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR L'EXTENSION DU POSTE SOURCE DE TAIN (26)**



**DEPARTEMENT DE LA DROME (26)  
COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES**

JUILLET 2020

## SOMMAIRE

Sommaire.....	1
I- Méthodologie.....	2
I.1. Localisation de la zone de projet .....	2
I.2. Méthodologie des prospections.....	3
I.3. Localisation des prises de vue .....	4
II- Résultats des prospections écologiques .....	5
I.4. Occupation des sols et potentialités écologiques associées.....	5
I.4.1 Le bosquet de Robinier .....	5
I.4.2 Les fourrés arbustifs.....	7
I.4.3 La friche herbacée.....	7
I.5. Flore.....	8
I.6. Faune .....	9
I.6.1 Oiseaux (avifaune) .....	9
I.6.2 Mammifères (mammalofaune, hors chiroptères) .....	12
I.6.3 Chauve-souris (chiroptères) .....	13
I.6.4 Amphibiens-reptiles (herpétofaune).....	13
I.6.5 Insectes (entomofaune) .....	14
III- Propositions de mesures pour le projet.....	15
IV- Tables des illustrations.....	16

## I- METHODOLOGIE

### I.1. Localisation de la zone de projet

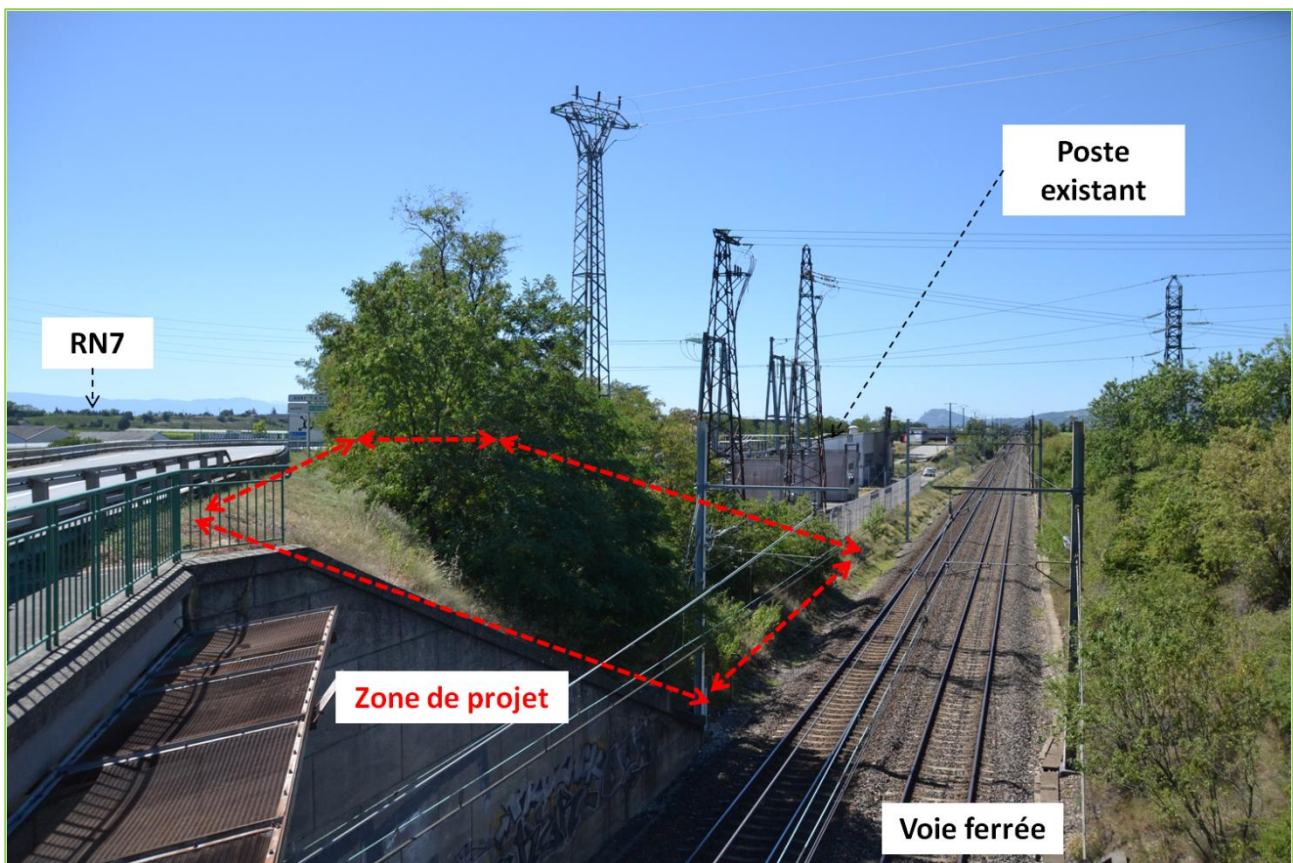
La commune de **Mercuriol-Veaunes** se situe au nord-ouest de la Drôme, en rive gauche du Rhône. Elle est limitrophe des communes de Tain-l'Hermitage (également située dans la Drôme) et de Tournon-sur-Rhône (située en Ardèche, en rive droite du Rhône) et se situe à environ 7 km à l'ouest de Romans-sur-Isère et à 15 km au nord de Valence.

La zone de projet se situe au nord de la commune de Mercuriol-Veaunes, **en périphérie sud de la zone urbaine de Tain-l'Hermitage**. Elle s'insère entre les lieux-dits du Pont des Anglais et de Saint-Jaimes, en bordure de la RN7 et de la voie ferrée (ligne SNCF 830 mixte électrifiée à double voie) : cf. Photographie 1. La zone de projet s'inscrit en extension nord du poste électrique source de Tain-l'Hermitage, sur une superficie de **913 m<sup>2</sup>**.

La Figure 1 localise la commune ainsi que la zone de projet.



**Figure 1 – Localisation de la zone de projet**



*Photographie 1 – Vue générale sur la zone de projet – prise de vue 1*

## I.2. Méthodologie des prospections

Les **prospections de terrain** par un expert naturaliste ont consisté en 2 demi-journées d’inventaire faune/flore/habitat. Elles ont permis d’apprécier les potentialités concernant les enjeux écologiques de la zone de projet.

Ces prospections ont été menées les 26/06/2020 et 09/07/2020 par M. Benoît Delhome, chargé d’études naturalistes du cabinet ECO-STRATEGIE.

La zone de projet a été parcouru à pied selon des transects aléatoires afin de caractériser les grands types de milieux naturels présents et de recenser les espèces de la faune et de la flore présentes. Ces visites ont surtout permis **d’apprécier les potentialités écologiques** de la zone de projet en termes d’occupation du sol, d’accueil pour la faune et la flore ainsi que son rôle dans les continuités écologiques locales.

Les conditions de réalisation des visites de terrain sont présentées dans le tableau ci-après.

*Tableau 1 – Conditions de réalisation des prospections de terrain*

N° Passage	Date	Météo	Période journalière	Horaires	Groupes étudiés	Méthode
1	26/06/2020	Orageux, pluie faible puis éclaircies (nuages de 80% à 20%), vent faible, 25°C	Matin	08h30-12h30	Flore, toute faune	Transects aléatoires
2	09/07/2020	Ensoleillé (absence de nuages), vent faible, 30°C	Matin	09h00-12h	Flore, toute faune	Transects aléatoires

Les conditions météorologiques présentes lors des visites de terrain se sont avérées **favorables à l’observation des enjeux écologiques**.

Dans la suite du document, les espèces *en italique* n'ont pas été recensées lors des prospections de terrain. Elles sont caractéristiques des milieux naturels présents sur la zone de projet et considérées comme potentiellement présentes (ou non) sur celle-ci (et/ou à proximité) au regard de leurs exigences écologiques respectives.

### I.3. Localisation des prises de vue

L'ensemble des prises de vue réalisées lors des prospections de terrain et présentées dans ce document sont reportées sur la Figure 2.



**Figure 2 – Localisation des prises de vue réalisées par ECO-STRATEGIE**

## II- RESULTATS DES PROSPECTIONS ECOLOGIQUES

### I.4. Occupation des sols et potentialités écologiques associées

La zone de projet accueille **un bosquet de Robinier faux acacia** (*Robinia pseudoacacia*) (sur une superficie de 480 m<sup>2</sup>, soit environ 53 % de la superficie totale), **des fourrés arbustifs** (sur une superficie de 155 m<sup>2</sup>, soit environ 17 % de la superficie totale) disposés en continuités des zones boisées et **des friches herbacées** plus ou moins entretenues (sur une superficie de 278 m<sup>2</sup>, soit environ 30 % de la superficie totale) globalement situées en limites externes de la zone, au niveau des pylônes électriques présents et des accès ainsi qu'en bordure de RN7.

**Ces milieux ne correspondent pas à des habitats naturels patrimoniaux** (d'intérêt communautaire, déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, enjeu local de conservation, ...) et sont communs. Le bosquet et les fourrés arbustifs peuvent toutefois être intéressants pour certains groupes faunistiques (cf. analyse présentée aux paragraphes suivants au chapitre I.6).



Figure 3 – Occupation du sol de la zone de projet

#### I.4.1 Le bosquet de Robinier

Ce bosquet spontané est **dominé par le Robinier faux-acacia**. La diversité floristique est faible et concerne des espèces communes, même si quelques espèces arborées ou arbustives sont accompagnatrices, comme le Micocoulier de Provence (*Celtis australis*). Notons que le Robinier faux-acacia, selon la liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA, 2020), est considéré comme **espèce envahissante avérée** en Rhône-Alpes.

Les bosquets/boisements de Robinier sont présents sur des milieux généralement perturbés. Ils se retrouvent principalement en bordure de route, de voie ferrée,... mais peuvent aussi se

retrouver en ripisylve de cours d'eau.

Enjeu pour la faune et la flore : Ce bosquet présente **un intérêt écologique très limité**, tant d'un point de vue faunistique que floristique. Il présente de jeunes arbres (de faible diamètre) n'offrant pas de cavités, de fissures et sans caractère sénescents ... favorables à la reproduction et/ou au repos de la faune (avifaune, chiroptères, insectes saproxyliques, ...). Il est de plus dominé par une espèce végétale à caractère envahissant avéré.

Il peut toutefois constituer un milieu favorable à **la reproduction de l'avifaune des milieux semi-ouverts** nichant dans les branchages (Fauvette à tête noire, ...) et un milieu favorable à **l'alimentation de ces oiseaux** mais aussi à ceux des milieux anthropisés (Moineau domestique, Corneille noire, Tourterelle turque, Pie bavarde, Choucas des tours, ...) ou boisés (Mésange charbonnière, ...). Toutefois, ces bosquets/boisements de Robinier sont connus pour abriter **une avifaune ubiquiste** (occupant des niches écologiques variées) et commune. La colonisation des milieux par le Robinier entraîne le remplacement d'oiseaux spécialisés par des oiseaux généralistes, qui peuvent toutefois se retrouver en nombre plus important dans les boisements envahis. Effectivement, la quantité de biomasse totale d'invertébrés reste souvent inchangée mais la suppression d'arthropodes dépendants de plantes, supprimées par la colonisation du Robinier, entraîne une alimentation moins diversifiée pour l'avifaune.

Ce bosquet est potentiellement utilisé par **les reptiles pour la reproduction, la thermorégulation et l'hivernage** (tel que le *Lézard vert occidental*, la *Couleuvre verte et jaune*, ...). De plus, **certains mammifères** protégés peuvent y trouver refuge et s'y reproduire (*Hérisson d'Europe*, ...).

Notons également que ce bosquet, situé en contexte péri-urbain, **ne constitue pas un élément de la Trame Verte et Bleue**. Il n'apparaît pas connecté aux éléments supports de la Trame Verte et Bleue locale, qui sont rares voir absents (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, ...du SRADDET, du PLU, ... absents dans le secteur). Effectivement, le secteur est largement dominé par des terres agricoles (culture viticole notamment) et par l'urbanisation, où les éléments supports des déplacements de la faune sont peu conservés (haies, alignements d'arbres, ...). Le bosquet peut toutefois jouer un rôle **d'espace relais pour le déplacement de la faune** (terrestre comme aérienne) à une échelle très fine (notamment l'avifaune et les chiroptères comme zone de transit : cf. chapitre I.6.3).



**Photographie 2 – Bosquet de Robinier – prise de vue 2 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020)**

L'enjeu attribué au bosquet de Robinier est évalué à **faible**.

### I.4.2 Les fourrés arbustifs

Ces fourrés correspondent aux premiers stades de régénération forestière dans l'évolution de la végétation. Ici, ils se situent comme **zone de transition plus ou moins dense** entre les friches herbacées et le bosquet de Robinier. Ils se composent principalement du Prunelier commun (*Prunus spinosa*), du Faux-merisier (*Prunus mahaleb*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de l'Aubépine commune (*Crataegus monogyna*), ...

Les fourrés arbustifs se retrouvent généralement en bordure de voirie (routes et voie ferrée), au niveau des coupes forestières, sur des parcelles agricoles laissées à l'abandon, ....

Enjeu pour la faune et la flore : Ces fourrés présentent habituellement un intérêt pour la **nidification des oiseaux des milieux semi-ouverts** (comme les Fauvettes de manière générale, dont la Fauvette mélanocéphale, l'Hypolaïs polyglotte mais aussi la *Pie-grièche écorcheur*, ...). Toutefois, les fourrés présents sur la zone de projet sont de superficie très limitée (environ 155 m<sup>2</sup>), en contexte péri-urbain, aux abords de voies de communication très passantes et ne s'inscrivent pas dans une mosaïque de milieux naturels bien conservés permettant la présence d'espèces typiques comme la *Pie-grièche écorcheur* (espèce typique du bocage).

Ils peuvent constituer **un refuge pour les reptiles** (tel que le *Lézard vert occidental*, la *Couleuvre verte et jaune*, ...) lors de leur activité de thermorégulation.



**Photographie 3 – Fourrés arbustifs situés le long de la voie ferrée et boisement de Robinier faux-acacia au dernier plan – prise de vue 3 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020)**

L'enjeu attribué aux fourrés arbustifs est évalué à **faible**.

### I.4.3 La friche herbacée

La friche correspond à **un secteur pas, ou peu, géré** où la végétation se développe actuellement de manière relativement libre. La friche herbacée présente sur la zone de projet semble toutefois entretenue très ponctuellement pour éviter la fermeture du milieu et pour conserver l'accès pédestre aux pylônes électriques situés dans la zone.



Enjeu pour la faune et la flore : La strate herbacée apparaît dominée par une végétation commune (poacées, ...). Les friches peuvent constituer un habitat favorable à la nidification de l'avifaune des milieux ouverts (*Alouette des champs*, ...), et sont potentiellement utilisées comme secteur de chasse par certains rapaces diurnes (rapaces dont *Milan royal*, ...). Toutefois, la friche présente sur la zone de projet est de superficie très limitée (278 m<sup>2</sup> environ) et encerclée par les fourrés, la voie ferrée et la RN7, constituant des barrières physiques avec les milieux ouverts et semi-ouverts alentours (milieu assez fermé : cf. Photographie 4). Elle semble donc **très peu favorable à la nidification ou à l'alimentation de l'avifaune des milieux ouverts**.

Selon leur cortège floristique, les friches peuvent bénéficier d'une diversité entomologique (notamment en Lépidoptères et Orthoptères) plus ou moins importante. Ici, la diversité floristique étant faible, la friche **ne semble pas présenter un intérêt particulier pour l'entomofaune** (cf. chapitre I.6.5).



**Photographie 4 – Friche herbacée au pied d'un pylône électrique, cernée de fourrés et du bosquet de Robinier faux-acacia – prise de vue 4 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020)**

**L'enjeu attribué à la friche est globalement évalué à très faible.**

## **I.5. Flore**

Lors des 2 demi-journées de prospection de terrain, **aucune espèce de la flore protégée**, aucune espèce d'intérêt communautaire, aucune espèce déterminante de ZNIEFF ou espèce inscrite sur une liste rouge n'a été recensée. Notons qu'une espèce exotique envahissante, le Robinier faux-acacia, a été recensée comme dominant le bosquet de la zone de projet.

La flore recensée sur la zone de projet est notamment composée de :

- Strate arborée : Robinier faux-acacia (dominant), Micocoulier de Provence, ...
- Strate arbustive : Prunelier commun, Faux-merisier, Ronce commune, Aubépine commune, Lierre grimpant (*Hedera helix*) ...
- Strate herbacée : forte dominance des Poacées, Ail arrondi (*Allium rotundum*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), ...



**Photographie 5 – Exemple de la flore commune présente sur la zone de projet (Achillée millefeuille à gauche et Aubépine commune à droite) (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020)**

La flore de la zone de projet est commune, à enjeu **faible voire très faible**.

## I.6. Faune

### I.6.1 Oiseaux (avifaune)

Les 2 demi-journées de prospection de terrain ont permis de recenser **un total de 18 espèces** : 9 recensées sur la zone de projet et 11 espèces à proximité (des espèces étant recensées à la fois sur la zone de projet et à proximité).

**Tableau 2 – Bilan des observations de l'avifaune**

Nombre total d'espèces	Espèces protégées	Espèces inscrites en DOI	Espèces à statut défavorable (NT à CR)	Espèces déterminantes de ZNIEFF
18	12	-	9	2

#### I.6.1.1. Espèces de la zone de projet

Les 2 demi-journées de prospection de terrain ont permis de recenser **9 espèces sur la zone de projet**, dont les statuts sont présentés ci-dessous.

**Tableau 3 – Bilan des observations de l'avifaune au sein de la zone de projet**

Nombre total d'espèces sur la zone	Espèces protégées	Espèces inscrites en DOI	Espèces à statut défavorable (NT)	Espèces déterminantes de ZNIEFF
9	4	-	3	-

Les espèces recensées appartiennent au **cortège des milieux anthropisés** (4 espèces sur 9), au **cortège des milieux semi-ouverts** (3 espèces sur 9) et au **cortège des milieux boisés** (2 espèces sur 9).

Le cortège des milieux anthropisés niche préférentiellement en contexte urbain, proche de l'Homme (utilisation du bâti, des parcs, jardins, des alignements d'arbres ...). Ici, les espèces observées nichent très certainement à proximité (bâti, pylônes électriques, ...) et utilisent la zone de projet pour **l'alimentation ou comme zone de passage** (Choucas des tours, Moineau domestique, Pie bavarde et Tourterelle turque).

Le cortège des milieux semi-ouverts niche préférentiellement dans la strate arbustive à sous-arbustive (fourrés, ronciers). **La nidification** de certaines espèces de ce cortège est possible dans les fourrés ou les branchages des arbres de la zone de projet (Corneille noire, Etourneau sansonnet, Fauvette à tête noire). Pour exemple, un vieux nid de Corneille noire est présent dans les Robiniers (aujourd'hui utilisé par le Pigeon ramier pour la nidification).

Le cortège des milieux boisés utilise généralement la strate arborée, voire arbustive, pour nidifier (nid entre les branches, cavités arboricoles,...). La nidification des espèces de ce cortège est possible dans le bosquet de l'AEI dans le cas de la Mésange charbonnière et certaine dans le cas du Pigeon ramier (un nid occupé observé dans les Robiniers : cf. Photographie 6).



**Photographie 6 – Ancien nid de Corneille noire aujourd’hui investi par le Pigeon ramier dans les Robiniers de la zone de projet (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020)**



**Photographie 7 – Pigeon ramier (à gauche) et Moineau domestique (à droite) à proximité de la zone de projet (Source : ECO-STRATEGIE, les 26/06/2020 et 09/07/2020)**

De manière générale, la zone de projet semble **peu favorable à la nidification de l’avifaune**, même si celle des cortèges des semi-ouverts et boisés est possible (voire certaine).

### **I.6.1.2. Espèces à proximité de la zone de projet**

Les 2 demi-journées de prospection de terrain ont permis de recenser **11 espèces à proximité de la zone de projet**, dont les statuts sont présentés ci-dessous.

**Tableau 4 – Bilan des observations de l’avifaune à proximité de la zone de projet**

Nombre total d'espèces à proximité	Espèces protégées	Espèces inscrites en DOI	Espèces à statut défavorable (NT à CR)	Espèces déterminantes de ZNIEFF
11	9	-	7	2

Les espèces recensées appartiennent également au **cortège des milieux semi-ouverts** (5 espèces sur 11), au **cortège des milieux anthropisés** (3 espèces sur 11), au **cortège des milieux boisés** (2 espèces sur 11) et au **cortège des milieux dulcicoles** (1 espèce sur 11).

**Tableau 5 – Avifaune recensée sur et/ou à proximité immédiate de la zone de projet (espèces recensées sur la zone en gras)**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LISTE ROUGE				ZNIEFF	PROTECTION		Ecologie	Statut biologique	Enjeu
		France (Nicheur)	LR Rhône-Alpes (Nicheur)	LR Rhône-Alpes (Passage)	LR Rhône-Alpes (Hivernant)	ZNIEFF Rhône-Alpes (Plaine rhodanienne)	France	Directive Oiseaux 2009			
<b>Choucas des tours</b>	<i>Corvus monedula</i>	LC	NT	LC	LC	-	PN1	DO II/2	Milieux anthropisés	Npx	<b>Faible</b>
<b>Corneille noire</b>	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	LC	LC	-	C	DO II/2	Milieux semi-ouverts	Npx	<b>Très faible</b>
<b>Etourneau sansonnet</b>	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	LC	-	-	C	DO II/2	Milieux semi-ouverts	Npx	<b>Très faible</b>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	LC	LC	LC	-	PN1	-	Milieux semi-ouverts	p	<b>Faible</b>
<b>Fauvette à tête noire</b>	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	LC	LC	-	PN1	-	Milieux semi-ouverts	Npo	<b>Faible</b>
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	NT	LC	-	-	Dn	PN1	-	Milieux semi-ouverts	Npx	<b>Modéré</b>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC	<b>CR</b>	LC	-	Dn	PN1	-	Milieux dulcicoles	p	<b>Modéré</b>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	<b>EN</b>	LC	-	-	PN1	-	Milieux anthropisés	p	<b>Modéré</b>
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	LC	LC	-	-	PN1	-	Milieux semi-ouverts	Npx	<b>Faible</b>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	LC	LC	-	-	PN1	-	Milieux anthropisés	p	<b>Faible</b>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	LC	LC	-	C	DO II/2	Milieux boisés	Npx	<b>Très faible</b>
<b>Mésange charbonnière</b>	<i>Parus major</i>	LC	LC	LC	LC	-	PN1	-	Milieux boisés	Npo	<b>Faible</b>
<b>Moineau domestique</b>	<i>Passer domesticus</i>	LC	NT	-	-	-	PN1	-	Milieux anthropisés	Npx	<b>Faible</b>
<b>Pie bavarde</b>	<i>Pica pica</i>	LC	NT	-	-	-	C	DO II/2	Milieux anthropisés	Npx	<b>Faible</b>
<b>Pigeon ramier</b>	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	DD	DD	-	C	DO II/1, DO III/1	Milieux boisés	Certain	<b>Très faible</b>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	LC	LC	-	PN1	-	Milieux boisés	Npx	<b>Faible</b>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	<b>VU</b>	LC	DD	LC	-	PN1	-	Milieux semi-ouverts	Npx	<b>Modéré</b>
<b>Tourterelle turque</b>	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	-	-	-	C	DO II/2	Milieux anthropisés	Npx	<b>Très faible</b>

**Légende :**

Liste rouge (LR) : LC préoccupation mineure ; NT quasi-menacée ; VU vulnérable ; EN en danger ; CR Critique ; DD données insuffisantes

Protection : PN1 protection nationale ; C espèce chassable ; DO II/2 espèce dont la chasse est autorisée dans certains pays membres

Statut biologique : Npo = nidification possible ; Npx = nidification à proximité ; P = de passage.

### I.6.1.3. Espèces à enjeux

Parmi les 18 espèces d'oiseaux recensées au total, **9 possèdent un intérêt patrimonial**, dont les enjeux locaux sont évalués **de faible à modéré**.

Parmi elles, **3 sont présentes sur la zone de projet** (uniquement des enjeux faibles liés au statut NT sur liste rouge régionale comme nicheur : Choucas des tours, Moineau domestique et Pie bavarde).

Notons la présence de **4 espèces à enjeux modérés observés en dehors de la zone de projet** (Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Serin cini et Fauvette mélanocéphale).

La Fauvette mélanocéphale et le Serin cini fréquentent les semi-ouverts (buissonnants ... voire arborés), et établissent leurs nids dans les branchages. Ce sont des espèces souvent présentes à proximité de l'Homme, notamment dans les jardins. Elles ne semblent pas nicher sur la zone de projet mais vraisemblablement à proximité de celle-ci, comme au niveau des jardins/alignements d'arbres situés au nord et nord-est de la zone de projet (le long de la RN7, de la voie ferrée et des jardins privés des lotissements). Elles semblent utiliser la zone de projet comme zone d'alimentation et de passage.

L'Hirondelle rustique fréquente les milieux anthropisés. Elle vit à peu près partout où l'Homme est présent (au niveau des bâtiments des villes ou des villages, des hameaux isolés ...). Elle nécessite toutefois des espaces dégagés comme des terres agricoles ou des zones humides, notamment pour chasser. Ici, il est possible que cette espèce niche à proximité de la zone de projet, sur les bâtis existants. Elle ne semble que de passage sur la zone de projet.

L'Hirondelle de rivage fréquente les zones humides naturelles (abords de cours d'eau/rivières/fleuves/roselières, ...) ou artificielles (sablères, carrières, ...). Elle nécessite la présence d'un support abrupte à granulométrie fine pour nicher (assimilable à des falaises/berges). L'espèce semble nicher au sein de la carrière de sables « Roffat » située à environ 400 m au nord-est de la zone de projet. Elle ne semble être que de passage sur la zone de projet.

**Tableau 6 - Caractéristiques écologiques de l'avifaune à enjeu**

Espèce	Répartition locale (N)	Habitats préférentiels	Période de nidification (de la ponte à l'envol)												Effectifs observés
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Fauvette mélanocéphale	C	Maquis, bois clairs à fourrés, jardins, boqueteaux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1 individu chanteur en limite externe de la zone de projet
Serin cini	C	Bois, bosquets, friches, jardins, parcs	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1 individu chanteur en limite externe de la zone de projet
Hirondelle rustique	C	Campagne, villages, villes	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	5 en chasse hors de la zone de projet
Hirondelle de rivage	C	Cours d'eau (berges), sablières, roselières	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	5 en chasse hors de la zone de projet

#### Légende

Répartition (en nidification - N) : C commune.

Période de nidification : A

Habitats préférentiels : Milieux semi-ouverts, milieux anthropisés, milieux dulcicoles

**De manière générale, l'enjeu attribué à la zone de projet pour l'avifaune est évalué à faible.**

### I.6.2 Mammifères (mammalofaune, hors chiroptères)

Les 2 demi-journées de prospection de terrain ont permis de recenser **1 mammifère** hors de la zone de projet, dont les statuts sont présentés ci-dessous.

**Tableau 7 – Bilan des observations de la mammalofaune à proximité de la zone**

Nombre total d'espèces	Espèces protégées	Espèces inscrites en DOI	Espèces à statut défavorable (NT à VU)	Espèces déterminantes de ZNIEFF
1	-	-	1	-

**Tableau 8 – Mammalofaune recensée à proximité de la zone de projet**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LISTE ROUGE		ZNIEFF	PROTECTION		Ecologie	Enjeu
		France	LR Rhône-Alpes	ZNIEFF Rhône-Alpes (Plaine rhodanienne)	France	Directive Habitats 1992		
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT	VU	-	C	-	Milieux semi-ouverts	<b>Faible</b>

Légende :

Liste rouge (LR) : NT quasi-menacée ; VU vulnérable

Protection : C espèce chassable

La zone de projet se situe dans un contexte relativement favorable à la présence de mammifères terrestres des milieux semi-ouverts ou boisés. Certains mammifères (dont certains protégés) peuvent **y trouver refuge et s'y reproduire** (Lapin de garenne, *Hérisson d'Europe*,...). Toutefois, au vu de sa faible superficie, la zone de projet apparaît davantage comme un **secteur d'alimentation ou de transit** pour la mammalofaune terrestre, plutôt qu'un secteur de reproduction.

**L'enjeu attribué à la zone de projet pour les mammifères (hors chiroptères) est évalué à faible.**

### I.6.3 Chauve-souris (chiroptères)

Les 2 demi-journées de prospection de terrain **n'ont pas permis de recenser de gîtes à chiroptères** (arbres relativement jeunes et de diamètre faible).

Les lisières du bosquet peuvent toutefois jouer un rôle pour **les chiroptères en chasse ou en transit** (potentiellement pour le *Grand rhinolophe*, le *Petit rhinolophe* et la *Barbastelle d'Europe*) qui sont connus dans les espaces naturels situés à proximité de la zone de projet (ZSC du réseau Natura 2000 et ZNIEFF situés sur la rive droite du Rhône, à environ 3 à 4 km à l'ouest de la zone de projet).

**L'enjeu attribué à la zone de projet pour les chiroptères est évalué à faible.**

### I.6.4 Amphibiens-reptiles (herpétofaune)

Les 2 demi-journées de prospection de terrain **n'ont pas permis de recenser d'amphibiens et de reptiles.**

Aucun point d'eau n'est présent au sein ou à proximité de la zone de projet (absence de mares, fossés, étangs, ...). Elle s'avère **peu favorable à la présence d'amphibiens en reproduction comme en hivernage.**

Toutefois, les fourrés arbustifs et les lisières du bosquet sont potentiellement utilisées par **les reptiles pour la reproduction, la thermorégulation et l'hivernage** (*Couleuvre verte et jaune*, ...).

**L'enjeu attribué à la zone de projet pour les amphibiens et les reptiles est évalué à faible.**

## I.6.5 Insectes (entomofaune)

Les 2 demi-journées de prospection de terrain ont permis de recenser **5 insectes dont 3 lépidoptères, 1 orthoptère et 1 coléoptère**. Seuls les 3 lépidoptères ont été observés sur la zone de projet. Toutes les espèces observées sont communes, à **enjeu faible**.

**Tableau 9 – Bilan des observations de l'entomofaune sur et à proximité de la zone de projet**

Nombre total d'espèces	Espèces protégées	Espèces inscrites en DOI	Espèces à statut défavorable	Espèces déterminantes de ZNIEFF
5	-	-	-	-

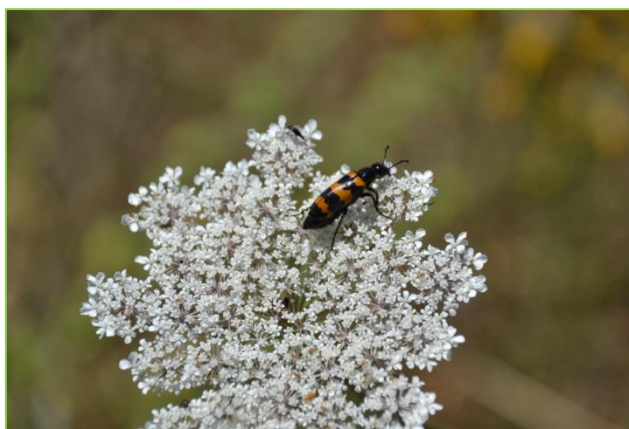
**Tableau 10 – Entomofaune recensée sur et à proximité de la zone de projet (espèces recensées sur la zone en gras)**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LISTE ROUGE		ZNIEFF	PROTECTION		Ecologie	Enjeu
		France	LR Rhône-Alpes	ZNIEFF Rhône-Alpes (Plaine rhodanienne)	France	Directive Habitats 1992		
<b>ORTHOPTERES</b>								
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	4	LC	-	-	-	Milieux semi-ouverts	<b>Faible</b>
<b>LEPIDOPTERES</b>								
<b>Azuré commun</b>	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC	-	-	-	Milieux semi-ouverts	<b>Faible</b>
<b>Piéride de la rave</b>	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC	-	-	-	Milieux ouverts	<b>Faible</b>
<b>Fadet commun</b>	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC	-	-	-	Milieux ouverts	<b>Faible</b>
<b>COLEOPTERES</b>								
Mylabre variable	<i>Hycleus polymorphus polymorphus</i>	-	-	-	-	-	-	<b>Faible</b>

Légende :

Liste rouge (LR) : LC préoccupation mineure ; 4 espèce d'orthoptère commune

La zone de projet apparaît globalement **peu favorable** à une importante diversité entomologique. En effet, les coléoptères, lépidoptères, orthoptères et Hyménoptères fréquentent plutôt les milieux ouverts dont la strate herbacée fleurie est fortement développée, ce qui n'est pas le cas sur la zone de projet. De plus, l'absence de milieux humides ou aquatiques est peu favorable à la présence d'Odonates.



**Photographie 8 – Azuré commun (à gauche, le long de la voie ferrée) et Mylabre variable (à droite, dans la prairie plus au sud-est de la zone) (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/10/2020)**

**L'enjeu attribué à la zone de projet pour l'entomofaune est évalué à faible.**

### III- PROPOSITIONS DE MESURES POUR LE PROJET

Compte tenu des enjeux de la zone de projet, les mesures environnementales proposées lors des travaux du projet sont les suivantes, en lien avec le milieu naturel :

- **Prévoir la période de démarrage des travaux** (la plus impactante pour le milieu naturel) **en dehors de la période de reproduction générale de la faune** (de mars à septembre). Cette mesure permettra de réduire les incidences sur la faune et (destruction d'individus, dérangement, ... en période sensible de reproduction) ;
- **Adopter une vigilance** en phase chantier quant à **l'apport et la dissémination d'espèces végétales envahissantes exotiques** (présence du Robinier faux-acacia).



## IV- TABLES DES ILLUSTRATIONS

### • Tableaux

Tableau 1 – Conditions de réalisation des prospections de terrain .....	3
Tableau 2 – Bilan des observations de l'avifaune .....	9
Tableau 3 – Bilan des observations de l'avifaune au sein de la zone de projet .....	9
Tableau 4 – Bilan des observations de l'avifaune à proximité de la zone de projet .....	10
Tableau 5 – Avifaune recensée sur et/ou à proximité immédiate de la zone de projet (espèces recensées sur la zone en gras) .....	11
Tableau 6 - Caractéristiques écologiques de l'avifaune à enjeu .....	12
Tableau 7 – Bilan des observations de la mammalofaune à proximité de la zone .....	13
Tableau 8 – Mammalofaune recensée à proximité de la zone de projet.....	13
Tableau 9 – Bilan des observations de l'entomofaune sur et à proximité de la zone de projet	14
Tableau 10 – Entomofaune recensée sur et à proximité de la zone de projet (espèces recensées sur la zone en gras) .....	14

### • Figures

Figure 1 – Localisation de la zone de projet .....	2
Figure 2 – Localisation des prises de vue réalisées par ECO-STRATEGIE .....	4
Figure 3 – Occupation du sol de la zone de projet.....	5

### • Photographies

Photographie 1 – Vue générale sur la zone de projet – prise de vue 1 .....	3
Photographie 2 – Bosquet de Robinier – prise de vue 2 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020) .....	6
Photographie 3 – Fourrés arbustifs situés le long de la voie ferrée et boisement de Robinier faux-acacia au dernier plan – prise de vue 3 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020) .....	7
Photographie 4 – Friche herbacée au pied d'un pylône électrique, cernée de fourrés et du bosquet de Robinier faux-acacia – prise de vue 4 (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020) .	8
Photographie 5 – Exemple de la flore commune présente sur la zone de projet (Achillée millefeuille à gauche et Aubépine commune à droite) (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020) .....	9
Photographie 6 – Ancien nid de Corneille noire aujourd'hui investi par le Pigeon ramier dans les Robiniers de la zone de projet (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/07/2020).....	10
Photographie 7 – Pigeon ramier (à gauche) et Moineau domestique (à droite) à proximité de la zone de projet (Source : ECO-STRATEGIE, les 26/06/2020 et 09/07/2020) .....	10
Photographie 8 – Azuré commun (à gauche, le long de la voie ferrée) et Mylabre variable (à droite, dans la prairie plus au sud-est de la zone) (Source : ECO-STRATEGIE, le 09/10/2020) .....	14